

République Française

Département : TARN

Arrondissement : Castres

ANGLES - Commune - 81

Procès-verbal

Le mardi 23 septembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Alain BARTHÈS.

Secrétaire de la séance : Georges MÉROU

Présents : Alain BARTHÈS, Georges MÉROU, Christophe BASTIÉ, Agnès SICARD, Valérie SIRVEN, Jérôme JOUGLA, Richard MARTINS, William AMOURETTE

Représentés : Pierre MOURET représenté par Agnès SICARD, Robert PASSEPORT représenté par Alain BARTHÈS, André JULIEN représenté par Georges MÉROU

Absents et excusés : Christiane LAFFAILLE, Frédéric MOURALIS

Ordre du jour :

-Dossier Urbanisme

-Décisions modificatives : Budget Eau & Assainissement et Budget Commune

-Communauté de Communes du Haut Languedoc

-Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le procès-verbal du 10 juillet 2025 sera soumis au vote lors du prochain Conseil Municipal.

Dossier Urbanisme

Présentation par les chefs de projet du groupe Photosol du développement d'un parc agrivoltaïque sur la commune d'Anglès

Le groupe Photosol, producteur d'énergie solaire, présente le projet agrivoltaïque envisagé sur une surface de 10.92 hectares à la Vieillemorte.

Le propriétaire, Monsieur Laurent ROUANET, loue ses terres agricoles au Gaec Mangeot. Installé depuis 1997, l'exploitation compte aujourd'hui 430 brebis mères.

Les problématiques de l'exploitation sont principalement : le risque élevé de prédation, le potentiel agronomique limité sur les parcelles du projet, des marges serrées sur l'exploitation, la variation dans la production d'herbe et de foin et les besoins d'investissements à couvrir.

Les objectifs du GAEC sont d'augmenter le cheptel pour atteindre 500 brebis mères, maintenir l'autonomie fourragère en foin et herbe fraîche, sécuriser des parcelles de pâtures, stabiliser leur situation financière et transmettre l'exploitation à leur fille à moyen terme.

La surface du projet s'étendra sur 10.92 ha et la puissance projetée atteindra 6.28 MWc.

Le raccordement envisagé se fera depuis le poste source le plus proche à Lacabarède.

Monsieur le Maire précise que le poste de Lacabarède sera très prochainement saturé et qu'il est fort possible qu'un projet de poste source voit le jour sur Anglès.

Les trackers installés permettront le passage des tracteurs et des animaux, la parcelle sera optimisée pour permettre un pâturage 6 à 8 mois dans l'année, des aménagements spéciaux seront mis en place tels qu'un tunnel de bergerie, des clôtures de 2 mètres de haut et des abreuvoirs.

Les taxes locales (CET, TF, IFR) versées par Photosol aux collectivités locales (commune, Communauté de Communes et Département du Tarn) s'élèveront à environ 33 000 € par an selon les taxes actuelles et pour un projet d'une puissance d'environ 6,29 MWc.

A l'issue de la Présentation, Monsieur le Maire invite Monsieur Laurent ROUANET, propriétaire des parcelles, à dire quelques mots.

Monsieur ROUANET indique aux membres du Conseil Municipal qu'après plusieurs années à développer ce projet avec l'entreprise Photosol, il souhaite vivement qu'il aboutisse autant pour lui que pour le Gaec Mangeot.

Monsieur le Maire indique que ce dossier n'est pas soumis au vote du Conseil Municipal, il fait juste l'objet d'une présentation.

Décisions modificatives : Budget Eau & Assainissement et Budget Commune
--

Délibération de la décision modificative n°2 - ANGLES 2025 (N° DE_033_2025)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'abonder le programme n°380 "Restaurant" suite à l'acquisition de l'arrière bar 3 portes qui a dû être remplacé.

Il précise que les crédits budgétaires prévus au programme 383 "place de la mairie" ont été surestimés et vont permettre de régler cette nouvelle dépense.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique prévu le 12 septembre dernier avec l'architecte a dû être reportée à une date ultérieure. Elle présentera le projet de réhabilitation de la mairie très prochainement.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
203 - 383	Frais d'études, recherche, développement	0	-3 048
2188 - 380	Autres immobilisations corporelles	0	3 048
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°3 - ANGLES 2025 (N° DE_034_2025)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'abonder le programme n°381 : Bâtiments communaux suite à la création de la cantine scolaire dans le local de la garderie. Des travaux d'électricité ont été réalisés afin de finaliser l'opération.

Monsieur le Maire précise que le déménagement s'est bien passé.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
203 - 383	Frais d'études, recherche, développement	0	-4 864

2158 - 381	Autres inst.,matériel, outil. techniques	0	4 864
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°4 - ANGLES 2025 (N° DE_035_2025)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'abonder le programme n°306 Acquisition matériel suite au remplacement de la boîte aux lettres de la maison de santé.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
203 - 383	Frais d'études, recherche, développement	0	-500
2188 - 306	Autres immobilisations corporelles	0	500
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - SERVICE EAU & ASS. DE ANGLES 2025

(N° DE_036_2025)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits

supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
203 (041) - 0	Frais d'études, recherche, développement		12 650
2315 (041) - 0	Installat°, matériel et outillage techni	12 650	
TOTAL INVESTISSEMENT		12 650	12 650

Délibération : adoptée

Dossier Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc
--

Opposition du Conseil Municipal au transfert du bâtiment de la maison de santé à la Communauté de Communes du Haut Languedoc (N° DE_037_2025)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Monsieur Francis CROS, président de la Communauté de Communes, a informé les communes d'Anglès, Murat sur Vèbre et la Salvetat sur Agoût du possible transfert à l'intercommunalité des bâtiments accueillant les maisons de santé.

Monsieur le Maire précise que suite aux réunions de concertation organisées sur cette affaire et suite à l'avis opposé des professionnels de santé occupant les locaux, il propose de refuser ce transfert de bien immobilier et propose que la commune poursuive la gestion locative de la maison de santé.

Il informe l'assemblée que deux nouveaux kinésithérapeutes viennent compléter l'équipe de santé actuelle, tous formellement opposés à une gestion intercommunautaire.

Il précise que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées va se réunir pour le calcul du transfert des charges et qu'il est impératif de transmettre une réponse rapidement.

Considérant que le bâtiment accueille des locataires professionnels de santé,

Considérant l'avis opposé des professionnels de santé,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-17, après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** en conséquence d'approuver l'opposition au transfert du bâtiment de la maison de santé à la Communauté de Communes.

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : adoptée

Le Maire annonce à l'assemblée qu'en 2026 la Communauté de Communes va procéder au transfert de la gestion des agences postales aux communes concernées.

En raison de la baisse de fréquentation et de l'augmentation des demandes d'informations sur internet, le Bureau d'Information Touristique d'Anglès fermera définitivement ses portes. Seuls deux bureaux sur sept subsisteront au sein de l'intercommunalité, à savoir celui de Lacauene et celui de la Salvétat sur Agoût.

Ces décisions impliquent à nouveau un transfert de personnel au sein de la mairie et soulèvent des questions sur le maintien de l'agence postale au sein du local actuel étant donné qu'il appartient à la Communauté de Communes.

Monsieur William AMOURETTE demande où en est l'agrandissement de la maison de santé. Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet a été abandonné par la Communauté de Communes.

Questions diverses :

Le Maire annonce à l'assemblée que l'association Agera a décidé de ne pas soumettre sa candidature pour une nouvelle délégation de service public. Il rappelle que la convention pour la gestion et l'exploitation de la station de carburant prend fin le 31 décembre 2025.

Il existe plusieurs possibilités pour continuer à assurer l'exploitation de la station de carburant soit en opérant un nouvel appel d'offre pour trouver un délégataire soit en gestion directe par la mairie.

Monsieur Jérôme JOUGLA est surpris que la mairie n'ait pas encore pris contact avec les membres de l'association.

Monsieur le Maire précise qu'il attend d'avoir toutes les informations nécessaires avant de prendre des mesures supplémentaires et de rencontrer tous les partenaires.

A l'issue des questions diverses, Monsieur le Maire est interpellé par des habitants d'Anglès venus nombreux assister à la séance du Conseil Municipal.

Ils demandent au Maire et aux élus de réagir face à la multitude de vols et de cambriolages perpétrés sur la commune depuis plusieurs mois. Ils souhaitent des réponses et des solutions concrètes face à l'inquiétude grandissante de la population. Monsieur le Maire appelle au calme et invite chaque personne à signaler tout évènement ou comportement suspect à la brigade de gendarmerie de Saint-Amans-Soult. Il précise que des enquêtes sont en cours et qu'il est en contact quotidien avec les forces de l'ordre et le parquet.

A l'issue des débats, les habitants décident de mettre en place un collectif de citoyens vigilants.

La séance a été levée à 21h45

Alain BARTHÈS

Président de séance



Georges MÉROU

Secrétaire de séance

